



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0643 - MERISTO  
dossier lié n° AMM 9900047

Maisons-Alfort, le 23 juin 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
MERISTO, identique à CALLISTO**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 5 mai 2009 d'un dossier, déposé par SYNGENTA, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MERISTO.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence CALLISTO, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9900047, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2011 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour MERISTO est bien strictement identique à celle déclarée pour CALLISTO ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MERISTO, présentée par SYNGENTA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CALLISTO.**

Pascale BRIAND